

Question présentée par la députée :

M^{me} Anne Marie von Arx-Vernon

Date de dépôt : 21 novembre 2019

Question écrite urgente

Non-respect de la laïcité et risque de maltraitance infantile. Que fait le DIP ?

Au sein d'un établissement scolaire genevois, une école primaire, une fillette d'une dizaine d'années porte un voile islamique, vraisemblablement de type indonésien.

Ma question :

A quel moment le DIP va-t-il considérer que c'est une atteinte à l'intégrité d'une fillette de lui faire porter un voile islamique et de la mettre en situation de discrimination vis-à-vis des autres camarades du même âge ?

Merci au Conseil d'Etat pour la réponse qu'il voudra bien apporter à la présente question.